

REPUBLIQUE FRANCAISE



**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

10 avril 2026

et qu'elle a été faite le

10 avril 2026

Que le nombre des membres en exercice est de : 49

Présents : 37

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_04_086

Objet :

Désignation des représentants à la Société Publique Locale (SPL) Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté (AER BFC)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 30 avril 2026**

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, M. Aurélien PHILIPPE Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL Gendrey : M. Yves MATHIEU La Barre : M. Frédéric PAILLARD La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSETNET Monteplain : M. Maxime CHAUVIN Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Gabriel DECHARRIERE Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Michel GRAS Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT, Mme Séverine POIDEVIN Ougney : M. Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Rans : M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange : Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT Saligney : Mme Josette LAVRY Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Hervé LEVY

Suppléés : Courtfontaine : Mme Laetitia PANIZ

Absents excusés : Dampierre : Mme Nathalie LARTOT, Mme Nathalie HONORIO Evans : Mme Aurore ROUX Fraisans : M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Rans : M. Jean-Louis MORLIER Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMANDRE

Procurations de vote :

Mandants : Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), Mme Nathalie LARTOT (DAMPIERRE), Mme Aurore ROUX (EVANS), M. Jean-Louis MORLIER (RANS)

Mandataires : M. Alain GOUNAND (DAMPIERRE), Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Serge CORNOUEIL (EVANS), M. Raphaël TAMPESTA (RANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE (AER BFC)

Vu les statuts de la Communauté de Communes Jura Nord, notamment sa compétence obligatoire « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » ;

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Jura Nord à la SPL AER BFC ;

Vu les statuts de la SPL AER BFC ;

Considérant que la Communauté de Communes Jura Nord dispose d'un siège au sein de la SPL AER BFC ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

1. Modalités de désignation

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L.5211-1 du même code, aux termes duquel l'organe délibérant procède à la désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs ;

Vu l'article L.2121-21 du même code, qui prévoit que les nominations ont lieu au scrutin secret, sauf décision unanime contraire de l'assemblée délibérante ;

Il est précisé que, dans le cas où aucun candidat n'obtient la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative, et qu'en cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Toutefois, lorsqu'une seule candidature est présentée pour chaque siège à pourvoir, ou lorsqu'une seule liste est présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

Dans un souci de simplification et de bonne organisation du Conseil Communautaire, il est proposé de recourir, à l'unanimité, à un vote à main levée.

2. Désignation des représentants

Un appel à candidatures est lancé en séance.

Sont candidats :

| Titulaire | Suppléant |
|----------------------------|--------------------------|
| Madame Aurélie CHANCENOTTE | Monsieur Serge CORNOUEIL |

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder, conformément aux dispositions précitées, à la désignation de :

- **1 délégué titulaire,**
- **1 délégué suppléant.**

appelés à représenter la Communauté de Communes Jura Nord au sein de SPL AER BFC.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **Approuve le recours au vote à main levée ;**
- **Procède à la désignation des délégués susmentionnés ;**
- **Autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0